068-226800019-20070713-04_61_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007

Publication: 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludovic LIONS

N° CP くこ/ 6 人- 0 ナ Séance du 1 2 mm 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION THEMIS AU TITRE DE L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport n° 2007/I-4è/02 approuvant le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance en date du 15 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 10 000 € pour le fonctionnement de l'Association THEMIS,
- ❖ Accorde une subvention de 24 000 € pour la fonction d'administrateur ad'hoc exercée par l'association THEMIS,
- Approuve la convention avec l'Association THEMIS et autorise le Président à la signer,
- Les crédits sont inscrits au chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Charles BUTTNER